

Rapport N° 193

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Fabien Bourqui et Consorts intitulé : “Nouvelle politique de transports publics en 2014, une offre découverte ?”

Nyon, le 20 janvier 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Présents : Valérie Annen, Camille Cantone, Roxane Faraut-Linarès, Fabien Bourqui, Olivier Monge, Christian Udasse, Aline Angeli
Excusée : Taïna Pieren

Introduction

La commission s'est réunie le 8 janvier 2015 afin d'étudier le rapport municipal sur le postulat de Fabien Bourqui et consorts, déposé le 12 mai 2014. Nous remercions Mme la Municipale Ruey-Ray ainsi que Mme Mameri, déléguée à la Mobilité, de toutes les explications apportées.

En préambule, la commission déplore la date tardive du dépôt du rapport municipal ainsi que celle de la séance. Elle regrette de devoir travailler ainsi à retardement, ses remarques et propositions auraient été plus pertinentes avant le lancement des «bus au quart d'heure».

D'autre part, une mauvaise interprétation du postulat a compliqué la discussion. En effet, le texte demandait que : sur une durée d'une année (14.12.14 au 14.12.15), chaque habitant de Nyon aurait pu obtenir gratuitement un abonnement, valable un mois. Et non une année.

Coûts de la gratuité (chiffres corrigés et reçus du service de la Mobilité après la séance de commission)

	Lignes urbaines Nyon 801, 802, 803, 804	Lignes urbaines Nyon et Prangins (801, 802, 803, 804) et 805	Lignes urbaines Nyon-Prangins, régionales, Car Postal, NStCM
Gratuité d'un mois (zone 20 Mobilis)	CHF 92'000.-	CHF 104'000.-	CHF 300'000.-

Ces montants sont des estimations basées sur les chiffres 2013. Compte tenu de l'augmentation tarifaire de 3 % survenue en décembre 2014, ces montants pourraient être supérieurs et seront de plus calculés sur les chiffres 2014, connus dans le courant du mois de mars 2015. D'autre part, ils devront être validés par la commission « Tarif et Zonage » de la Communauté tarifaire vaudoise en cas d'intérêt de notre part. Dans le cas de la gratuité complète de la zone 20, une prise de position de la part des instances directes sera également nécessaire.

Promotion

Il est apparu clairement que la Municipalité n'entrerait, actuellement, pas en matière sur une quelconque gratuité, de 2 semaines, 1 mois ou une année. D'autre part, nous constatons que toute demande de changement de tarif dépend de la commission CTV (communauté tarifaire vaudoise), et que la Municipalité n'a pas une grande marge de manœuvre.

Sur la base des chiffres fournis par la Municipalité, il ressort que les coûts engendrés par la gratuité seraient trop élevés pour un résultat difficilement quantifiable.

La Municipalité ne renonce pas à l'idée d'une amélioration de la promotion, par contre, elle écarte une gratuité complète qu'elle n'estime pas judicieuse. Elle préférerait attendre le printemps (mars-avril 2015) période à laquelle un mandataire doit rendre un projet de réajustement du concept, découlant des différentes remarques et observations faites par les usagers des bus. Par ailleurs, elle prévoit d'approfondir d'autres pistes visant à rendre plus attractive l'utilisation des transports publics :

- une réduction pour les petits trajets, communément appelés « sauts de puce »
- une carte pour 10 courses
- la diminution du prix du billet

De toute évidence, il n'est pas aisé d'aborder avec Mobilis une quelconque baisse des tarifs. Mobilis est composé de plusieurs entreprises de transports, les TPN étant les mandataires de la commune pour toute discussion.

Toutefois, la Municipalité rejoint les postulants dans l'idée d'améliorer l'attractivité. Elle souhaite approcher les villes de Morges et d'Yverdon pour, ensemble, avoir plus de poids auprès de Mobilis afin de tenter d'obtenir de meilleures conditions tarifaires.

Il est évident que la direction des TPN doit faire des efforts de promotion.

La commission soutient les offres d'encouragement de la Municipalité (cf rapport municipal) tout spécialement la subvention de 20% à l'achat d'un abonnement annuel Mobilis zone 20.

Sondages :

L'exécutif prévoit d'effectuer un sondage au mois de septembre 2015, à l'occasion de la « semaine de la mobilité ». Un autre est prévu en 2017 et ainsi de suite tous les deux ans.

En outre, les TPN sont tenus d'évaluer assidûment la fréquentation et la satisfaction des usagers.

Conclusion :

La Commission adhère à l'optique d'améliorer la promotion de l'utilisation des transports en commun, même si elle regrette qu'une action incitative n'ait pas été mise sur pied avant le démarrage du nouveau concept. Une majorité est également d'avis de ne pas offrir la gratuité mais propose d'étudier des réductions ponctuelles (ex. un billet à 1fr pendant un mois).

Les différentes autres pistes évoquées par Mme la Municipale retiennent toute l'attention de la commission. Elle approuve l'idée d'approcher les autres communes et restera très attentive à l'avancement de ces travaux. Elle demande que le conseil communal en soit régulièrement informé.

Pour toutes ces raisons, la commission à l'unanimité prend acte du rapport municipal sur le postulat Fabien Bourqui et consorts.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 193 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Bourqui et Consorts, déposé le 12 mai 2014 et intitulé "Nouvelle politique des transports publics en 2014, une offre découverte?",

oui le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 193 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Bourqui et Consorts, déposé le 12 mai 2014 et intitulé "Nouvelle politique des transports publics en 2014, une offre découverte?"

La commission :

Roxane Faraut-Linarès, présidente
Valérie Annen
Camille Cantone
Fabien Bourqui
Olivier Monge
Christian Udasse
Taïna Pieren
Aline Angeli, chargée du rapport